



## ***Assemblée générale du mardi 21 avril 2020 à 17h30 à 19h00***

### **1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires**

Conformément aux dispositions de l'Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et plus précisément, l'article 6, le conseil d'administration de l'AWBB a décidé de tenir une assemblée générale à distance selon les modalités suivantes :

1. Le président de chaque groupe parlementaire enverra la liste des membres effectifs qui lui donneront procuration au secrétaire-général pour le lundi 20 avril 2020 12h00.
2. L'assemblée générale se tiendra par téléconférence
3. L'assemblée générale sera composée du président de chaque groupement parlementaire et d'une délégation du conseil d'administration
4. Le président de chaque groupement parlementaire représentera l'effectif de son groupe à la condition de posséder une procuration signée par chacun de ses membres.
5. Cette procuration reprend
  - L'accord du membre d'être représenté par le président du groupement des parlementaires ;
  - Le vote sur chaque point de l'ordre du jour signé et éventuellement commenté.
6. Le vote sur chaque point de l'ordre du jour sera formalisé sur le formulaire joint en annexe qui doit être signé par le parlementaire.
7. Lesdits formulaires seront envoyés au secrétariat-général par le président des groupements parlementaires
8. Instructions pour le vote
  - Le vote se concrétise en mettant une croix dans la case ad hoc : OUI, NON ou ABSTENTION;
  - En ce qui concerne les propositions de modification de statuts visées au point 4, les abstentions ne sont pas permises ;

**Nombre de parlementaires :**

Liège :	9
Hainaut :	8
Bruxelles - Brabant :	6
Namur :	4
Luxembourg :	3

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2020**  
([document 1](#))

**2. Admission, démission, fusion et radiation de clubs et de membres :** ([document 2](#))

**3. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I.**

3.1 PM 12 pour la saison 2020-2021 ([document 3](#))

3.2. PF 10 pour la saison 2020-2021 ([document 4](#))

3.3. Fixation de la période de mutation 2020 ([document 5](#))

3.4. Autres propositions de modifications statutaires ([document 6](#))

3.5. Neutralisation de la licence collective pour la saison 2020-2021 ([document 7](#))

3.6. Mandat donné à la commission législative pour procéder au toilettage des textes.

**4. Compétition 2020 - 2021**

4.1. Modalités de participation aux championnats régionaux de jeunes ([document 8](#))

4.2. Catégories d'âge 2020 – 2021 ([document 9](#))

4.3. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs 2020 – 2021 ([document 10](#))

4.4. Règlement de la Coupe AWBB Dames 2020 – 2021 ([document 11](#))

4.5. Règlement de la Coupe AWBB Jeunes 2020 – 2021 ([document 12](#))

4.6. Règles de jeu U12 Coupe AWBB 2020 – 2021 ([document 13](#))

4.7. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs nationaux 2020 – 2021 ([document 14](#))

5. Tableau d'éligibilité des membres du conseil d'administration ([document 15](#))

6. Habilitation au conseil d'administration de prendre toute mesure administrative pour simplifier la gestion de l'AWBB jusqu'au 30 juin 2020. ([document 16](#))

7. Divers.

Afin de permettre au conseil d'administration de pouvoir donner une réponse satisfaisante aux questions posées, il est demandé aux membres effectifs de l'assemblée générale qui désirent soulever un point divers de bien vouloir le communiquer au secrétariat général pour **le 20 avril 2020**.

Pour le conseil d'administration,



Jean-Pierre Delchef  
Président



Bernard Scherpereel  
Secrétaire – général